

Chekkit Smoke Detector Tester



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SDS0078CA-FR

1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

| | | |
|------------|--|---|
| 1.1 | Identificateur de produit | |
| | Désignation Commerciale | Chekkit Smoke Detector Tester. |
| | Nom Commercial | CHEK02 - XXX (XXX indique une variante du client). |
| | N° CAS | Mélange. |
| | N° EINECS | Mélange. |
| 1.2 | Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation | |
| | Utilisation Identifiée | Simulation de fumée. |
| | Utilisations Déconseillées | Rien de connu. |
| 1.3 | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité | |
| | Identification de la société | SDi 1345 Campus Parkway, Suite A18 Wall Township, NJ 07753 6815 (732) 751 9266 (732) 751 9241 sales@sdfire.com |
| | Téléphone | |
| | Fax | |
| | Email | |
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence | |
| | Info Trac | 1-800-535-5053 |

2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

| | | |
|------------|---|--|
| 2.1 | Classification de la substance ou du mélange | |
| | Règlement sur les produits dangereux | Gaz sous pression: Gaz liquéfié; Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une sévère irritation des yeux. |
| 2.2 | Éléments d'étiquetage | |
| | Désignation Commerciale | Chekkit Smoke Detector Tester. |
| | Pictogramme(s) de Danger |   |
| | | GHS04 GHS07 |
| | Mention(s) d'Avertissement | Attention. |
| | Mention(s) de Danger | H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | Mention(s) de Mise en Garde | P264: Se laver soigneusement les mains après manipulation. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P410+P403: Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en |

Chekkit Smoke Detector Tester

Autres informations

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient 14.5 % en masse de composants inflammables. Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

2.3 Autres dangers

Concentrations élevées: Peut provoquer somnolence et des vertiges.

2.4 Autres informations

Aucun.

3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

3.1 Mélanges

| Composants Dangereux | N° CAS | %W/W |
|---------------------------|----------|----------|
| 1,1,1,2-tétrafluoroéthane | 811-97-2 | 50 - 100 |
| Propane-2-ol | 67-63-0 | 10 - 25 |

3.2 Autres informations

Aucun.

4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

Contact avec la Peau
Contact avec les yeux

Laver abondamment à l'eau/...

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

Voie d'exposition peu probable.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

Chekkit Smoke Detector Tester

5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Réceptif sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- | | |
|--|---|
| <p>5.1 Moyens d'extinction Moyens d'Extinction Appropriés</p> <p>Moyens d'extinction inappropriés</p> | <p>Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. Rien de connu.</p> |
| <p>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</p> | <p>L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.</p> |
| <p>5.3 Conseils aux pompiers</p> | <p>Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater.</p> |

6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Le produit est conditionné dans un récipient sous pression. Il est peu susceptible d'être à la source d'un déversement ou d'une fuite. En cas de rupture du contenant, le produit dégagé devra être contenu comme pour tout autre déversement de solvant.

- | | |
|---|---|
| <p>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</p> | <p>Assurer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.</p> |
| <p>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</p> | <p>Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.</p> |
| <p>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</p> | <p>Ramasser mécaniquement et éliminer selon l'article 13. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides.</p> |
| <p>6.4 Référence à d'autres sections</p> | <p>Consulter Aussi les Section: 8, 13.</p> |

7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|--|---|
| <p>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</p> | <p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Pratiquer une ventilation adéquate. Eviter l'inhalation de concentrations élevées de vapeurs. Éviter le contact avec les yeux. Éviter un contact prolongé avec la peau. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver soigneusement les mains après manipulation.</p> |
| <p>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Température de stockage</p> <p>Temps limite de stockage</p> <p>Matières incompatibles</p> | <p>Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ambiante. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stable dans les conditions normales. Non attribué.</p> |

Chekkit Smoke Detector Tester

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Simulation de fumée.

8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

| SUBSTANCE | N° CAS | VME (8 heures, ppm) | VME (8 heures, mg/m ³) | VLE (ppm) | VLE (mg/m ³) | Remarque |
|---------------------------|----------|---------------------|------------------------------------|-----------|--------------------------|------------------|
| 1,1,1,2-tétrafluoroéthane | 811-97-2 | - | - | - | - | Canada (Ontario) |
| | | - | - | - | - | Canada (Québec) |
| Propane-2-ol | 67-63-0 | 200 | - | 400 | - | Canada (Ontario) |
| | | 400 | 983 | 500 | 1230 | Canada (Québec) |

Source:

CCOHS = Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

- Règlement 833 (Canada, Ontario)
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Canada, Québec)

8.2 Contrôles techniques appropriés

Pratiquer une ventilation adéquate.

8.3 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage



En cas de contact potentiel avec les yeux: Porter un équipement de protection pour les yeux (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sûreté).

Protection de la peau (Protection des mains/ Divers)



Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.
Gants: Caoutchouc nitrile, NBR.

Protection respiratoire



Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Manipulation de quantités plus importantes: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques

Non applicable.

9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|------------------|
| Aspect | Aérosol. |
| Couleur | Incolore. |
| Odeur | Caractéristique. |
| Seuil olfactif | Non déterminé. |
| pH | Non déterminé. |
| Point de fusion/point de congélation | Non déterminé. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | -14.8°F (-26 °C) |
| Point d'éclair | 55.4°F (13 °C) |

Chekkit Smoke Detector Tester

| | |
|---|--|
| Taux d'Evaporation | Non applicable. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non inflammable. Testé conformément au CFR 1910.1200 Annexe B – B.3 |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limites d'Explosivité: 2.0 – 12.0 Vol-% |
| Pression de vapeur | 60.7 psig (5.2 bar) @ 68°F |
| Densité | 70.67 lb/ft ³ (1.132 g/cm ³) @ 68°F |
| Densité de vapeur | Non déterminé. |
| Densité relative | Non déterminé. |
| Solubilité(s) | Non miscible à l'eau. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Non déterminé. |
| Température d'inflammation | 797°F (425 °C) |
| Température d'auto-inflammabilité | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| Température de décomposition | Non déterminé. |
| Viscosité Cinématique | Non déterminé. |
| Propriétés explosives | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |
| 9.2 Autres informations | |
| Solvants organiques - Contenu | 14.8% |

10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--------------------------------------|
| 10.1 Réactivité | Stable dans les conditions normales. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans les conditions normales. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Stable dans les conditions normales. |
| 10.4 Conditions à éviter | Chaleur et lumière solaire directe. |
| 10.5 Matières incompatibles | Non attribué. |
| 10.6 Produit(s) de décomposition dangereux | Rien de connu. |

11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|--|---|
| 11.1 Informations sur les effets toxicologiques | |
| 11.1.1 Mélanges | |
| Toxicité aiguë | Faible toxicité aiguë. |
| Irritation | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Corrosivité | Non classé. |
| Sensibilisation | Non sensibilisant pour la peau. |
| Toxicité à dose répétée | Non attribué. |
| Cancérogénicité | Aucune preuve d'action cancérogène. |
| Mutagénicité | Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène. |
| Toxicité pour la reproduction | Non attribué. |
| Danger par aspiration | Non attribué. |
| 11.2 Autres informations | Aucun. |

12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

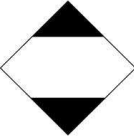
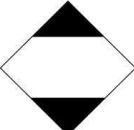
| | |
|--|---|
| 12.1 Toxicité | Peu toxique pour les organismes aquatiques. |
| 12.2 Persistance et dégradabilité | Le produit est facilement biodégradable. Ne persistera vraisemblablement pas. |
| 12.3 Potentiel de bioaccumulation | Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation. |
| 12.4 Mobilité dans le sol | Non miscible à l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol. |
| 12.5 Autres effets néfastes | Aucun. |

Chekkit Smoke Detector Tester

13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|--|---|
| 13.1 Méthodes de traitement des déchets | Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Aérosol non vidé: Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. NE PAS mettre en décharge. |
| 13.2 Autres informations | L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. |

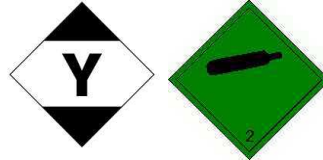
14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|---|---|
| 14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA, TDG | UN1950 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR IMDG, TDG IATA | 1950 AÉROSOLS AÉROSOLS AÉROSOLS, Non inflammable |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR Classe / Classification Étiquette IMDG, IATA, TDG Classe / Division Étiquette | 2 5A Gaz. 2.2 2.2 2.2 |
| 14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA, TDG | Aucun. |
| 14.5 Dangers pour l'environnement Polluant Marin | Non. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Code Kemlar IMDG EMS | Attention: Gaz. - F-D, S-U |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| 14.8 Autres informations ADR Quantité limitée (QL) Catégorie de transport ADR Code de restriction dans les tunnels IMDG, TDG Quantité limitée (QL) | 1 L  2 Non applicable en quantités limitées. 1L  |

Chekkit Smoke Detector Tester

IATA, TDG
Quantité limitée (QL)

1L



Règlement type de l'ONU
US

UN 1950, AÉROSOLS, 2.2
AAR.D lorsque transportées en quantités limitées (poids brut <30 kg ou 66 livres).

15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classé conformément au règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations exigées par ce règlement.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementations Canadiennes

Liste intérieure des substances
Liste des marchandises d'exportation contrôlée
Liste de substances d'intérêt prioritaire
Liste des substances toxiques
Liste des substances de l'Inventaire national des rejets de polluants

Tous les produits chimiques listés.
Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés.
Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés.
Tous les produits chimiques ne sont pas répertoriés.
Listé: Propane-2-ol (N° CAS: 67-63-0)

16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

LÉGENDE

| | |
|-------|--|
| LTEL | Limite d'exposition prolongée |
| STEL | Limite d'exposition (15 min) |
| ADR | Accord européen relative au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route) |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| TDG | Transport des marchandises dangereuses |
| ORM-D | Autres matériaux réglementés pour le transport domestique seulement |
| HPR | Règlement sur les produits dangereux |
| SDS | Fiches de Données de Sécurité |

Dégagements de responsabilité

Les informations sont données en toute bonne foi et sont basées sur les meilleures connaissances de SDi et de ses conseillers. Toutefois leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité ne peuvent être garanties. SDi décline toute responsabilité en cas de pertes ou de dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de la société et de ses conseillers, nous déclinons toute responsabilité en cas de pertes ou dommages résultant de l'utilisation du produit à des fins autres que pour lesquelles il est destiné.